

Sous la direction d'Aurélien Lignereux

# **ORDRE, SÉCURITÉ ET SECOURS EN MONTAGNE**

Police et territoire (xix<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle)

Presses universitaires de Grenoble



## Les auteurs

**Emmanuel Chevet** est docteur en histoire contemporaine (université de Bourgogne). Ses travaux portent sur la relation entre les gendarmes et les maquisards en France durant l'Occupation.

**Gilles Della-Vedova** est enseignant agrégé d'histoire-géographie au lycée Stendhal (Grenoble), docteur en histoire contemporaine et chercheur associé au Laboratoire d'études rurales (Lyon 2). Ses travaux portent sur le développement des espaces ruraux, notamment ceux de montagne. L'approche combine les activités (élevage, forêt, tourisme) et repose sur une prosopographie des acteurs.

**Sandro Guzzi-Heeb** est maître d'enseignement et de recherche en histoire moderne à l'université de Lausanne. Ses travaux portent sur l'histoire de la famille et de la parenté, l'histoire de la sexualité ainsi que sur les conflits politiques et sociaux, notamment aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Il a publié en 2014 *Passions alpines. Sexualité et pouvoir dans les montagnes suisses (1700-1900)* aux Presses universitaires de Rennes.

**Philippe Hanus** est docteur en histoire, chercheur associé au LARHRA et coordinateur scientifique de Mémorha, un réseau qui fédère des musées et des chercheurs en sciences sociales et acteurs culturels, engagés dans une réflexion sur les enjeux de transmission de l'histoire de la seconde guerre mondiale et sur les nouvelles formes de manifestations mémorielles en Auvergne-Rhône-Alpes et en Europe. On lui doit diverses

contributions à l'étude des mouvements migratoires à travers les Alpes et plus largement de l'Italie vers la France, mais aussi à l'histoire de la Résistance en Vercors.

**Philippe Hebeisen** est doctorant en histoire contemporaine sous la co-direction des professeurs Laurent Tissot (université de Neuchâtel) et Jean-Noël Luc (Université Paris 4-Sorbonne), et membre du Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle. Ses travaux portent sur la construction des polices d'État en Suisse occidentale et particulièrement à Neuchâtel.

**Hervé Laly** est docteur en histoire moderne, professeur à l'ESPE de Grenoble et membre du laboratoire LLESETI de l'université de Savoie-Mont-Blanc. Ses recherches portent sur la fabrication de l'ordre révolutionnaire dans le département du Mont-Blanc (1792-1798).

**Aurélien Lignereux** est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Grenoble et membre du LARHRA (UMR CNRS 5190), spécialiste des polices et des rébellions au XIX<sup>e</sup> siècle. Ses travaux portent également sur le fait impérial et l'expatriation dans l'Europe napoléonienne.

**Neil MacMaster** est lecteur honoraire à l'University of East Anglia (Norwich, UK), spécialiste de l'histoire coloniale française et britannique au XX<sup>e</sup> siècle. Il a notamment publié *Colonial Migrants and Racism. Algerians in France, 1900-1962* (1997), *Paris 1961: Algerians, State Terror, and Memory* (2006, avec Jim House), et *Burning the Veil. The Algerian war and the "emancipation" of Muslim women, 1954-1962* (2009). Il prépare une étude sur la société paysanne algérienne et la contre-insurrection dans les massifs du Dahra et de l'Ouarsenis au (1945-1958).

**Florent Mézin** est doctorant en histoire contemporaine à l'université Grenoble Alpes et membre du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA, Lyon 2). Ses recherches portent sur les troupes de montagne françaises depuis la fin de la guerre d'Algérie, sur la politique de Défense de la France et sur la place et le rôle de l'Armée dans la nation, notamment dans les Alpes. Sa thèse s'intitule : « Identité(s) et spécificité(s) des troupes de montagne françaises : légitimation, reconnaissance et rayonnement (1962-2012) ».

**Christian Morzewski** est professeur à l'université d'Artois et membre du laboratoire Textes et cultures (EA 4028). Spécialiste du roman

de l'entre-deux-guerres et des questions de « régionalisme » littéraire, il a notamment consacré ses travaux aux œuvres de Giono, Bosco, et Ramuz dont il a édité les derniers romans dans la « Bibliothèque de la Pléiade ».

**Clémence Perrin-Malterre** est maître de conférences au département STAPS de l'université Savoie-Mont-Blanc et chercheur au sein du laboratoire Environnements, dynamiques et territoires de la montagne (EDYTEM – UMR CNRS 5204). Ses travaux portent sur la gestion des sports de nature, notamment en espaces protégés, sur la structuration de l'offre touristique et sportive locale et sur l'évolution du métier de prestataire sportif.

**Antonin Plarier** est doctorant en histoire contemporaine à Paris 1, membre du Centre d'histoire sociale de cette université et enseignant (ATER) à l'université de Mulhouse. Ses travaux portent sur le banditisme rural en Algérie durant la période coloniale.



# Policer la montagne, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle

## Les dynamiques d'un territoire au regard des polices

AURÉLIEN LIGNEREUX

Rien de plus commun que d'associer liberté et montagne pourvu que celle-ci fût farouche et indomptable. De fait, sous la caution de l'évidence topographique qui en fait un espace difficile d'accès, et, par là, autant préservé des tutelles extérieures que propice à accueillir « ceux qui se cachent » (Roux, 1999), l'imaginaire du refuge a toute sa part dans l'imagerie de la montagne. Il suffit d'évoquer ces figures devenues patrimoniales, inscrites sur fond de paysage montagneux, qu'offrent, entre autres, les nids d'aigle cathares à l'Aude et à l'Ariège, les vaudois aux vallées piémontaises des Alpes cottiennes, Guillaume Tell au canton d'Uri, Andreas Hofer au Tyrol, ou les maquisards au Vercors. Avant de se fixer en images-emblèmes au temps de la construction des identités nationales (Walter, 2004), puis de se pétrifier comme suppléments d'âme pour la mise en valeur des hauts lieux naturels, ce stéréotype a été élaboré par des générations de clercs, d'administrateurs et de magistrats, prompts à imputer la difficulté à contrôler les périphéries montagneuses de leurs circonscriptions au caractère d'habitants taillés à l'image des rochers et des cimes qui les entourent. Dans le cas exemplaire

de l'absorption du Valais par un État aussi lointain et centralisé que la France de Napoléon, c'est sur ces lieux communs que s'appuie Henin de Cuvillers pour réclamer, en 1813, au moment où cet empire vacille, l'embrigadement des douaniers afin d'en tenir en respect les populations :

« Ce serait, il est vrai, faire injure aux montagnards de ce pays si on nourrissait un soupçon injuste sur leur compte ; mais il n'est pas moins vrai [...] que faisant partie jadis de la République helvétique, fière de ses montagnes et idolâtre de sa liberté, les Valaisans autrefois, à l'exemple des Suisses, se montrèrent également très enclins à secouer tout espèce de joug ; l'histoire du Valais offre des exemples fréquents de la facilité avec laquelle les paysans des hautes montagnes y formèrent des attroupements de 4, 5, 7 000 hommes armés pour fondre sur la ville de Sion et sur le bas Valais.<sup>1</sup> »

L'ambivalence du regard porté sur l'habitant de la montagne – célébré pour la pureté de ses mœurs patriarcales et la vie saine qu'il mène, aussi bien que décrié pour son tempérament violent, son esprit routinier et superstitieux –, vaut pour le rapport à l'ordre. La vigilance est d'autant plus de mise que de féroces brigands vivraient également à l'abri des montagnes. *Barbets* de l'arrière-pays niçois et du haut Piémont, pâtres sauvages des Apennins, *Trabucayres* des Pyrénées, *bandoleros* d'Espagne, *haïdouks* de Grèce et des Balkans, bandits corses, kabyles et malgaches, complètent ainsi un tableau bien connu, d'ores et déjà étudié, et au besoin déconstruit.

---

## LES MONTAGNES, TERRA INCOGNITA DES ÉTUDES POLICIÈRES

---

Par contraste, envisager la montagne sous l'angle policier est si rare, qu'un tel point de vue semble même incongru. Après tout, ce déséquilibre n'a-t-il pas sa cohérence ? Que l'on considère la montagne comme un espace clos, autorégulé par ses coutumes, ou qu'on l'aborde comme le domaine des hors-la-loi de tout poil, la police n'y a pas sa place. C'est parce que cette dernière ne l'a pas enserrée dans ses liens que la montagne est ce lieu d'absolue liberté. En cela, à la fois fermée aux forces de l'ordre et ouverte aux réfractaires, la montagne constituerait une hétérotopie, soit cet espace autre

---

1. Le commandant du département du Simplon au ministre de la Guerre, 13 septembre 1813, Service historique de la Défense – Département de l'armée de terre (SHD-DAT), C10 122.

pensé par Michel Foucault (1984) comme soustrait aux règles communes, et ayant à ce titre dominé l'imaginaire avant que la civilisation urbaine ne transfère cette fonction aux bas-fonds (Kalifa, 2013). Ne retrouve-t-on pas aujourd'hui trace de ce mythe, sur un mode mineur, dans l'esprit qui anime les adeptes des sports à risques ou dans les résistances opposées à un encadrement juridique plus étroit de la montagne, sous la pression d'enjeux financiers toujours plus lourds (Joye, Kada & Yolka, 2014)? Il n'y en a pas moins un paradoxe de fond car, si la montagne offrait effectivement cet abri aux rebelles, elle aurait nécessairement aimanté les forces de police. Fût-elle celle d'un échec séculaire et universel, dont la colonisation a constitué l'un des plus frappants épisodes avec ces montagnes peu pénétrées et pourtant tant impactées (contributions de MacMaster et de Plarier dans le présent ouvrage; Rivet, 2003), il y a inévitablement une histoire policière de la montagne.

En vérité, celle-ci est déjà partiellement écrite, à la faveur de l'intérêt manifesté dans les années 1980 pour les territoires « en dissidence », dont les Pyrénées ont fourni une terre d'élection (Soulet, 1987). Soucieux de retrouver les logiques, sinon les mots des habitants dans les rets des procès-verbaux ou des interrogatoires, ces études ont révélé le fondement des résistances locales, les illusions des observateurs extérieurs et, en définitive, les faux-semblants du contrôle de l'État. Avides d'archives, ces travaux ont donné un peu de chair à ces agents sous leur uniforme, précisément parce qu'ils ruinaient la geste administrative et désincarnée de la mise au pas des montagnes. Ces aperçus ont encouragé par la suite un autre renversement : de simple pourvoyeuse de sources, la police est devenue en elle-même un sujet d'étude (Berlière, 1996; Luc, 2002, 2005). De là est née une histoire d'une tout autre épaisseur, attentive au fonctionnement des institutions, aux hommes qui les composent, aux métiers qu'ils apprennent et s'approprient au fil des pratiques, aux identités qu'ils assument et aux regards qu'une société porte sur eux. Sur ces bases, un « moment historiographique » s'est ouvert et prolongé depuis (López & Luc, 2013; Milliot, 2007).

Or pareille vague est restée au pied des montagnes. Si l'on dispose depuis quelque temps déjà de travaux de référence sur l'art de « policer la ville » (Denys, 2002; Laffont, 1997), il n'en est rien pour les territoires de montagne. Le constat que l'on pouvait dresser à la fin des années 1990 pour la gendarmerie, celui d'une histoire superficielle et laissée au soin de ses membres (Luc, 2000), reste d'actualité dès lors qu'il s'agit de la police en montagne. Les quelques études qui y sont consacrées forment ainsi comme une butte-témoin d'une historiographie corporatiste, articulant les souvenirs

d'acteurs (Mollaret, 1980) et les beaux livres de vulgarisation (Agresti, 2006; Pérès & Poulet, 2004), souvent à la gloire de l'institution et de ses membres (Colonna d'Istria, 1961); l'effet unité d'élite renforce encore la tendance (Horner, 2010). Cela nourrit du reste l'attrait pour les témoignages (Sauvy, 1997) et la répétition d'une année sur l'autre de reportages, souvent au diapason avec la communication institutionnelle d'unités telles que les CRS-Alpes et les pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM). Il s'ensuit un faux air de familiarité pour un sujet réduit à son versant le plus sensationnel car, au-delà des opérations de sauvetage (Borriello, 2011; Chardon, 2001), sait-on vraiment ce que fait la police en montagne et la manière dont elle le fait?

D'un côté, les études policières négligent la montagne; de l'autre, les spécialistes de la montagne en ignorent les polices. L'expansion considérable des recherches sur la police à l'œuvre en France ces vingt dernières années tient aussi d'un changement de cap, à savoir la prise de distance avec une conception univoque d'une police comme bras armé de l'État-nation. Ce genre d'approche ménageait néanmoins, on l'a vu, une place de choix aux espaces périphériques, montagnes en tête, comme lieux à investir et à policer dans le cadre d'un processus de pacification des comportements et d'étatisation des communautés. Par la suite, l'influence de modèles anglo-saxons ou tirés de la sociologie a donné toute sa place au *community policing*, soit l'idée de polices mandatées par le bas et que caractérise un tout autre style d'exercice. Ce renouveau a finalement laissé de côté la montagne dans la mesure où le schéma de pensée d'un Egon Bittner (1990-1991) n'accordait de place et même de sens à la police qu'au sein de la gouvernance locale d'un espace urbain. De fait, celle-ci s'emploie à garantir la coexistence ordonnée d'individus étrangers les uns aux autres en gérant leurs conflits. À la différence de villes à la population hétérogène par définition, le village se caractériserait par une même souche endogène, ce qui leur vaudrait de jouir de la paix des champs, moyennant un *self-control* informel, et donc discret en termes d'archives car pris en charge par la famille, la paroisse et la communauté.

Sous l'effet d'un culturalisme insidieux et d'un essentialisme tenace, la montagne d'autrefois est volontiers considérée comme un espace rural à l'état pur, un concentré de campagne imperméable au changement. Certes, la violence et la justice au village ont inspiré nombre de monographies, mais, effet ou non de la carte universitaire et des thématiques de laboratoire, la montagne n'a finalement guère été traitée sous cet angle. Lancés sur d'autres pistes, ses spécialistes ont peu étudié les polices qui y exercent, en partie



par méfiance pour les pièges que recèlent les paradigmes généraux : puisque la délinquance en montagne ne présente rien de spécifique par rapport à celle qui s'exerce dans les campagnes, ce serait conforter de façon abusive l'idée d'une société montagnarde close sur elle-même, se protégeant des ingérences par des pratiques autogestionnaires, que de se focaliser sur les liens sociaux qui enserrant ses habitants. Inversement, suivre le déploiement des polices d'État, c'est plaquer sur les montagnes le tempo d'une autre histoire. Finalement, les recherches ont été déportées hors des montagnes, et c'est le lien supposé entre déracinement et délinquance qui a fait débat : les habitudes grégaires des migrants temporaires ont pu être comprises comme un levier d'émulation délinquante (Châtelain, 1976), avant que ne s'impose l'idée d'une régulation collective des comportements des migrants en route ou en ville (Fontaine, 1997).

---

## QUEL SYSTÈME POLICIER EN MONTAGNE ?

---

Qu'un champ d'observation tel que la montagne reste un quasi-désert est une aubaine. La réorientation en cours du chantier policier est en partie portée par le programme soutenu par l'Agence nationale de la recherche (ANR), « Systèmes policiers européens, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles » (SYSPOE). Il s'agit de comprendre comment différents acteurs compétents ou actifs sur un même territoire (d'échelle variable, d'un quartier à un empire) sont amenés à collaborer pour donner lieu à des systèmes policiers empiriques et toujours susceptibles d'aménagements. D'ores et déjà ont été identifiés des espaces policiers types, tels que les ports, sous l'effet de nécessités fonctionnelles renforcées et parfois formalisées par la circulation transnationale des agents et des savoirs. Ne se pourrait-il pas qu'il en fût de même pour les montagnes ? Encore faudrait-il mieux cerner le périmètre d'intervention des uns et des autres (le maire et les conseillers municipaux ou les gardes forestiers et champêtres). Ne pas suivre de près tous ceux qui donnent corps au corset des us et coutumes reviendrait en effet à perpétuer les idées vagues de pression du groupe et de discipline intériorisée ; bref, d'une main invisible qui réglerait l'ordre des choses.

L'entreprise implique de dépasser à la fois les agents institutionnels – car tout un chacun a un rôle à jouer, une information à communiquer, un coup de main à prêter (Deluermoz, Houte & Lignereux, 2015) –

et les acteurs individuels – car le jeu des réseaux dans les luttes de pouvoir est la clé des conflits et des conciliations (Guzzi-Heeb, 2014). Les autorités centrales en prennent conscience lorsque, à la suite d'un supplément d'enquête, elles mesurent toutes les implications possibles d'un simple délit forestier. De fait, s'affrontant pour la mainmise sur les forêts, les protagonistes locaux veulent en accaparer la garde et s'emparer de la municipalité, ce qui les conduit à rechercher le soutien du pouvoir central, à l'instrumentaliser, quitte à se draper des préoccupations politiques du moment, comme à Vaujany (Oisans) où, en 1818, le nouveau maire entend abattre définitivement son rival et prédécesseur Durif, en l'accusant, lui et deux douaniers, de menées séditionnelles<sup>2</sup>. Ces conflits en trompe-l'œil (Della-Vedova, dans le présent ouvrage), raillés par les auteurs libéraux (Français de Nantes, 1826) et que l'on retrouve du reste dans toute la France rurale (Ploux, 2004), incitent les autorités à multiplier leurs informateurs ou à s'en remettre aux seuls intermédiaires de confiance. On cherche aussi sur place des relais socioculturels. En vertu de la réputation de piété accolée à la montagne, le clergé a pu être invité en période d'alliance entre le trône et l'autel à seconder les objectifs régulateurs et pacificateurs de l'État, reprenant de la sorte une tâche à laquelle s'était attelée la Réforme catholique (Garnot, 1990).

En d'autres contextes, le poids de l'Église est perçu en facteur aggravant de l'arriération montagnarde, si ce n'est son origine. De là, en cette charnière d'une « modernité » aux multiples visages que constitue le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Deluermoz, 2012), une série de confrontations exemplaires entre deux visions du monde : les apparitions de La Salette (septembre-octobre 1846) et de Lourdes (février-juillet 1858). Ces sites ne tardent pas à relancer la vogue des pèlerinages en montagne et, avec eux, la curiosité des voyageurs qui auparavant s'exerçait sur la foule des montagnards se pressant à Lalouvesc (Ardèche). La police a son rôle à jouer, d'abord pour mener les investigations, ensuite pour réguler l'afflux des fidèles (Labre, 2008a, 2008b ; Louyat & Brunet, 1978). Le pic de cette séquence qui consacre la montagne en univers à part est atteint lors de l'affaire des possédées de Morzine, qui court de la fin des années 1850 au début des années 1870. Pareille crise révèle les tensions internes d'une société de montagne dont

---

2. Le procureur du roi près la cour prévôtale de l'Isère au procureur général de Grenoble, 16 mars 1818, Archives départementales (AD) de l'Isère, 32 J 128.

une partie des élites initie un changement, dans le sens de la laïcisation, qui déstabilise une autre partie des habitants – surtout les femmes, attachées aux repères d'un ordre traditionnel dont elles subissaient pourtant les pesanteurs, comme elles l'expriment à leur corps défendant par leurs convulsions. Le dessaisissement du curé et le renoncement de l'évêque consacrent la fin d'une police des âmes, à laquelle succède la coercition qu'assure une surveillance à demeure, à la faveur du changement de souveraineté du Piémont à la France. Soldats de la garnison provisoire, gendarmes de la brigade qui y est établie jusqu'en 1870, et même commissaire de police installé à Morzine durant l'hiver 1864, forment un système policier temporaire pour seconder des médecins appelés à exercer leur magistère en une véritable « invasion civilisatrice » (Maire, 1981).

Assurément, le cas de Morzine illustre jusqu'à la caricature l'idée d'une montagne brutalement ouverte à son siècle. De façon plus représentative, il montre comment une crise préside aux changements. Dépassé, un mode de surveillance laisse la place à un nouveau à l'issue de réformes adoptées dans l'urgence et d'autant plus rapidement qu'elles s'appuient sur des préconisations restées jusqu'alors sans suites (Denis, Milliot & Monticelli, 2016). La structuration du secours en montagne et son appropriation policière se sont ainsi faites par à-coups, dans le sillage de crises ayant pointé les défaillances du système en place : n'est-ce pas le drame d'Henry et Vincendon, fin 1956, qui, par son écho médiatique, est à l'origine de la prise en charge des sauvetages par l'État (Pérès & Poulet, 2004) ? Dès mai 1957 était formé un premier groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile ; la circulaire ministérielle du 21 août 1958 confie cette nouvelle mission de service public aux préfets, chargés d'organiser l'intervention d'unités spécialisées et hautement qualifiées : le 1<sup>er</sup> novembre 1958 s'installait à Chamonix le premier groupe spécialisé de haute montagne (GSHM). Suivront les CRS-Alpes puis les pompiers des groupes de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) et groupes spécialisés de montagne (GSM), d'où des conflits de compétence qu'arbitrent et alimentent les plans départementaux de secours (Perrin-Malterre, dans le présent ouvrage). Ces dispositifs sont reconfigurés en fonction de l'évolution des risques, des coûts et des rivalités, mais aussi au gré d'autres controverses, telles que celle des Grandes Jorasses en 1971 (Agresti, 2009). Encore faut-il souligner que les unités créées ne font pas toujours disparaître leurs devancières : de ce double mouvement de spécialisation et de sédimentation se constituent des systèmes policiers complexes et évolutifs.

## L'INNOVATION, UNE RAMPE D'ACCÈS POUR L'ÉTUDE DES POLICES EN MONTAGNE

---

Cette approche conduit donc à s'intéresser au court terme des séquences de crise et de réforme comme à la plus longue durée des systèmes. Il reste toutefois à tirer parti de l'échelle intermédiaire des processus de transition, sous l'effet de transformations profondes que détermine notamment le jeu croisé des innovations, afin d'aborder ces périodes où les changements cumulés font basculer d'une époque à l'autre, tout en tempérant l'impression de rupture complète par l'observation des continuités au niveau des pratiques. Les polices offrent un banc d'essai pour ce qu'elles révèlent de l'intégration des progrès techniques au service du métier, avec des effets dissemblables, en vérité, puisque cela peut autant conforter des routines qu'entraîner des usages inédits (Houte & Lignereux, 2010). Or parce qu'il convient non seulement de considérer en quoi les innovations changent la police, mais encore comment celle-ci les introduit ou du moins les favorise dans des territoires reculés et réputés rétrogrades, pareille notion fournit un levier problématique prometteur. On ne soulignera jamais assez, au préalable, l'emprise des lieux communs, dont cet article de 1805, à propos de l'Ardèche, livre un échantillon :

« [...] les préjugés frondeurs, tenaces, dont la plupart des habitants se font un principe de conduite; et cette espèce d'apathie, propre aux contrées isolées, montagneuses, où toute innovation est regardée comme un sacrilège ou un acte d'imbécillité, ont, plus que toute autre puissance, contribué à l'état d'ignorance et de nullité qu'on lui reproche. Ses magistrats redoublent pourtant d'efforts pour l'en sortir [...].<sup>3</sup> »

Bref, le blocage venant des montagnards eux-mêmes, il faudrait les forcer à évoluer, par la police au besoin, ce dont l'affaire de Morzine offre un raccourci édifiant. De telles certitudes ne doivent cependant pas masquer le malaise qu'ont longtemps éprouvé les autorités et qui tient au sentiment de leur impuissance. Faute de fonds ou de maîtrise technique pour réaliser les ouvrages d'art nécessaires au désenclavement des zones de montagne,

---

3. Andéol-Aymé-Roux, « L'instruction et la publicité des lois assurent aux hommes et aux empires le bonheur », *Journal d'économie rurale, politique, historique et littéraire du département de l'Ardèche*, prospectus de pluviôse an XIII.

en l'absence d'un savoir agronomique qui leur soit transposable, des administrateurs reconnaissent à demi-mot les limites de leur champ d'action. Certains s'en remettent donc à la faculté d'adaptation des habitants vivant sur ces sols déshérités : c'est ainsi qu'ils ont su miser sur la culture de la pomme de terre. Force leur est de reconnaître l'inadéquation des règles générales : en montagne, mieux vaut recourir aux mulets plutôt qu'aux chevaux, et tant pis pour la qualité des engrais. Cette résignation à l'entre-soi montagnard n'a-t-elle pas aussi prévalu en matière de police face au défi que représente la surveillance de vastes espaces, difficiles d'accès et de climat ? À quoi bon y affecter à grands prix des unités si les communautés arrivent par elles-mêmes à faire respecter les personnes et les biens ?

Ce laisser-faire n'est cependant qu'un pis-aller. Certes, l'idée de la responsabilité de « montagnards irresponsables » dans la mise en danger des forêts est déjà bien établie au XVIII<sup>e</sup> siècle (Mocarelli, 2015, 100-101) ; toutefois, pour que l'État entreprenne d'y mettre fin, il faut attendre qu'il se dote au cours du siècle suivant de moyens juridiques, techniques et humains, ainsi que d'un argumentaire propre non seulement à condamner les pratiques illicites mais encore à délégitimer plus largement la nocivité de la gestion traditionnelle des ressources montagnardes. S'attaquant au capital forestier, les usages locaux en rogneraient la valeur marchande, tout en mettant en péril les équilibres environnementaux. Il ne s'agit donc plus de laisser, par indulgence, condescendance ou impuissance, les populations montagnardes se débrouiller, mais d'imposer, par des gardes forestiers, le principe de l'intérêt général et le respect des codes nationaux face à des pratiques parasitaires. La constitution d'un marché national et les impératifs d'identification des personnes accompagnent cette tendance que manifestent l'essor des douanes et l'implantation d'unités de police près des lignes de crête frontalières.

On se gardera cependant de considérer de façon univoque, sur un mode conquérant et conflictuel, l'installation à demeure de l'État en montagne. N'est-ce pas surtout une réponse timide et tardive à une demande sociale locale de bénéficier au même titre que l'ensemble de leurs compatriotes de services publics qu'il s'agit de rendre universels ? Assurément, les requêtes récurrentes au sujet d'un acheminement plus régulier des courriers vont dans ce sens (Mathis, 2015), mais c'est vrai aussi de l'installation d'une brigade de gendarmerie : des maires savent s'entremettre pour trouver les bâtiments nécessaires pour la loger. Le maintien d'une caserne sera défendu avec vigueur au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles lorsque l'exode rural – et l'expression n'est pas galvaudée pour une partie des zones montagneuses –

fait craindre des redéploiements d'effectifs qui, à leur tour et à l'échelle locale, accentueraient la « débâcle » de certaines économies rurales (Cornu, 1993), à l'instar de la crise du sylvo-pastoralisme ou du déclin du trinôme blé-mouton-draperie dans les Préalpes du Sud. En effet, une brigade de gendarmerie, n'est-ce pas cinq ménages de consommateurs et jusqu'à dix enfants pour remplir les bancs de l'école communale ?

L'appel à l'État, fût-il réduit à un *cow-milk State* (Jones, 1985), offre, entre autres, la perspective d'apporter le soutien financier et l'expertise technique pour mener à bien les aménagements qui sécuriseraient autant que possible des villages exposés aux risques naturels. Tirant parti de la mémoire locale, les comportements individuels et les mesures collectives ont certes permis de développer d'en bas des stratégies préventives assez efficaces, mais les grands travaux de mise en sécurité passent par l'obtention d'aides publiques (Lorenzetti, 2015). En revanche, l'idée que des policiers pourraient être de quelque utilité en matière de secours est restée longtemps en dehors du cadre de pensée des populations tant il est vrai que ce sont surtout des usagers étrangers qui s'exposent par leurs pratiques sportives aux risques de la montagne. Or même les alpinistes et les entrepreneurs de tourisme ne songent nullement au rôle possible de secours publics lorsque, aux lendemains d'un drame, les voyageurs, la presse et les cercles de passionnés tâchent d'en tirer les leçons (Tissot, 2015). Mieux, l'engagement précoce des pouvoirs publics face aux risques naturels n'est guère passé par la force publique (Favier, 2002). Il est vrai qu'au sein des institutions policières, resserrées au niveau de leurs attributions dans le sens de forces de l'ordre avec la Révolution et l'Empire (d'où l'abandon de tâches d'assistance assurées par des personnels policiers sous l'Ancien Régime), la sécurité, soit les moyens de protection face aux risques et d'action en cas d'accidents dus à des défaillances ou à des causes naturelles, a mis du temps à se faire une place aux côtés de la mission de sûreté, pour parer aux atteintes de toute sorte dès lors qu'il y a intentionnalité de nuire. La promotion des belles actions (Cartayrade, 2000 ; Houte, 2010, 106) vient saluer des actes d'héroïque altruisme accomplis de façon individuelle et exceptionnelle, ce qui est bien différent d'un service exercé par des unités formées en ce but. Manifestement, ce n'est que dans le second xx<sup>e</sup> siècle que l'État a été en mesure de spécialiser ses interventions, de recentrer les missions de ses troupes alpines (Mézin, dans le présent ouvrage) et de prendre le relais, en matière de secours, des guides et associations alors dépassés par la popularisation de l'alpinisme, par la technicité accrue et l'envolée du coût des sauvetages.

Voilà qui invite à prendre à bras-le-corps le chapitre du matériel. On dispose d'ores et déjà pour la période la plus récente de données utiles, par exemple sur l'évolution du type d'hélicoptère en service depuis l'Alouette à turbine mise en service à Grenoble en 1958 (Pérès & Poulet, 2004). Cet aspect est à approfondir car tout en entretenant la promotion d'un esprit montagne, fait d'abnégation et de solidarité, dont elles s'affirment les dépositaires, les unités spécialisées ont construit leur légitimité par la maîtrise d'équipements performants. Mulets et brodequins de marche, skis et hélicoptères doivent donc être examinés avec attention, non pas certes avec la minutie du collectionneur de *militaria*, mais comme autant de marqueurs significatifs d'une relation à la montagne.

---

## ESPACE POLICIER ET ENVIRONNEMENT MONTAGNARD

---

En définitive, ce type de questionnement ne cesse de ramener à un problème fondamental de définition, car même une montagne ne s'impose pas d'elle-même, en dépit de caractéristiques fortes et bien que des communautés voisines puissent s'en remettre, pour régler leurs différends, à l'autorité de la montagne pour faire valoir la légitimité des *usi civici* (Palmero, 2011). Cet espace contraignant est aussi très contrasté, en raison de l'étagement de sa végétation, de ses saisons tranchées qui déterminent le calendrier agricole (transhumance hivernale, effort intense à fournir pour la fenaison et la moisson) et les mobilités humaines (migrations temporaires durant l'hiver mais aussi départ estival pour les alpages). On comprend que toute monographie ayant la montagne pour cadre prenne un soin particulier à planter le décor, ne serait-ce d'ailleurs que pour redresser les idées reçues d'enclavement et d'isolement. Faux problème en raison d'insolubles difficultés d'appréhension dans la mesure où ni l'altitude, ni le relief, ni le climat, ni le type de vie humaine ne sont chacun des critères suffisants et que leur combinaison n'est pas toujours opératoire, ou que d'autres données (l'exposition ou la position intérieure/extérieure) seraient à prendre en compte (Veyret & Veyret, 1962), la définition de la montagne fournit en revanche une vraie problématique puisque ce qu'il importe de cerner, ce n'est non pas une définition physique, immuable, mais bien une acception administrative de la montagne, sa reconnaissance institutionnelle, avec des missions et des moyens adaptés.

Or, en étudiant l'évolution du *policing*, n'est-ce pas cerner le moment où les pouvoirs publics ont fait de la montagne un espace spécifique, en y ajustant les leviers ordinaires de l'administration ? C'est donc contribuer à une réflexion sur la promotion de la montagne comme « catégorie géographique de l'action collective et des politiques publiques ». De fait, que la montagne ne soit pas un donné, mais le fruit d'une construction socioculturelle, voilà un acquis déjà ancien, que l'on se place dans l'optique épistémologique d'une histoire de la géographie ou dans l'approche culturelle des représentations sociales. Que l'armée – aux côtés d'autres « faiseurs de montagnes » (Debarbieux & Rudaz, 2010) – ait contribué à cette découverte par ses ingénieurs, ses cartographes ou ses chasseurs alpins, les célèbres Alpains, puis au fil de ses instructions sur la guerre en montagne (RHA, 1988, 2015), voilà qui est également bien connu. En revanche, on ignore tout du rôle de l'expertise policière alors même que la dynamique collective des recherches est plus que jamais attentive à la façon dont les polices produisent des territoires par le découpage des circonscriptions, les spécialisations fonctionnelles et les effets de stigmatisation de populations.

Plusieurs voies sont possibles. La plus évidente est une approche par le haut, ou plus exactement par le centre, pour examiner la façon dont, depuis les ministères et les préfectures, on envisageait les territoires pour fixer la répartition des moyens policiers ; il y a effectivement une masse d'enquêtes et de concertations à exploiter. Mais on peut aussi retrouver la montagne par les problèmes qu'elle pose aux personnels. Même si les hivers rigoureux se signalent par la multiplication des larcins de subsistance – vols de combustibles dans les bois en tête –, n'est-ce pas en été que se concentrent, plus qu'ailleurs, les occasions de conflits ? L'effervescence des jours de remues succède au calme du quotidien ; à l'occasion du passage d'une vacherie d'un hameau à l'autre se réactivent des clivages, nécessitant l'intervention policière dès lors que les conseillers municipaux ne sont pas en mesure, seuls, de dénouer le conflit. La vigilance des voisins et la réactivité des communautés ne sont-elles pas en outre mises en défaut au cœur de l'été dans les hameaux désertés par le départ des habitants valides pour les jasseries, faisant naître un besoin de gendarmerie face aux vols ou aux incendies ?

Mais c'est bien en hiver que se révèle pleinement le poids de la montagne pour des hommes dont la mission est précisément toute déambulatoire. Comment assurer les patrouilles et les tournées lorsque s'installe la tourmente, lorsque l'enneigement coupe les routes (Gumuchian, 1984) ?



Même dans les années 1920, les gendarmes restent démunis face aux congères, comme témoigne l'un d'eux à propos de Borée, au pied du Mézenc :

« Dans ce pays, le vent ramasse la neige en tas. Des tas de six mètres d'épaisseur. Si tu t'empêtres dedans, une nuit, tu restes dedans jusqu'au printemps. L'année dernière, j'ai vu une vache qui était tombée dans une congère, elle était raide. Les yeux ouverts, la peau bleue. Bleue comme le couvercle d'une boîte de conserve. » (Gardès, 1990)

L'aspect des casernes s'en ressent, car leurs drapeaux ne résistent guère au climat si bien que l'on préfère la tôle peinte. La neige n'est cependant qu'une circonstance aggravante qui, couplée avec le relief, démultiplie l'effet des distances. S'étendant sur tout un versant, des vignes aux alpages, les communes de Maurienne et de Tarentaise posent des défis hors de portée. Le poste provisoire de douanes des Chapieux, sous les Têtes de Bellaval, ne se trouve-t-il pas à vingt kilomètres de la caserne de gendarmerie pourtant située sur la même commune de Bourg-Saint-Maurice ? Ce n'est que deux jours après la mort d'un douanier que la brigade à pied opère la levée du cadavre dans l'été 1873<sup>4</sup>. C'est bien la réactivité de la police, qualité première exigée d'elle au vu du caractère longtemps embryonnaire de la police judiciaire, qui est compromise. Au-delà, les polices offrent indéniablement un excellent observatoire pour apprécier les mutations qu'ont connues les espaces montagnards. Quoi de plus révélateur à cet égard que l'évolution, dans la durée, des missions attendues et du contenu des procès-verbaux ? C'est en tout cas un autre « indice » à exploiter que ce soit dans la perspective d'une histoire des tensions sociales ou de celle du risque naturel (Granet-Abisset, 2000).

---

## PROPOSITION DE PARCOURS

---

Faut-il s'étonner de la diversité des pistes ainsi ouvertes ? Tout sujet neuf recèle un riche potentiel, et c'est d'autant plus vrai lorsqu'on s'intéresse à une institution aussi polyvalente que la police. Ce recueil trace trois lignes de force.

Il importait d'affronter au préalable la question du géo-déterminisme. Le relief, et plus encore l'ombre de ses représentations, a longtemps conditionné

---

4. Procès-verbal des gendarmes à pied de la résidence de Bourg-Saint-Maurice, 2 juillet 1873, AD de la Savoie, 2 Z 105.

les approches de la montagne. Faut-il pour autant, par méfiance envers les fausses évidences, totalement l'écartier des analyses? Le problème s'avère incontournable en matière de politisation et de ses déterminants, notamment en période de conflit, lorsque le clivage semble épouser la démarcation plaine-montagne. Les contemporains sont alors prompts à naturaliser les choix opérés par les montagnards, quitte à les délégitimer comme des non-choix car effets de la soumission aux prêtres ou aux habitudes; ces populations seraient tellement dépendantes du Ciel et de leur environnement qu'elles refuseraient obstinément toute nouveauté susceptible de troubler l'équilibre trouvé bon an mal an... À cet égard, la Savoie en Révolution (Laly) et les Montagnes neuchâteloises au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Hebeisen) offrent deux observatoires privilégiés pour se défaire de pareil réductionnisme tout en reconnaissant la force motrice des identités imposées ou réappropriées. Cette question d'une prédisposition de la montagne devient même essentielle lorsque l'on passe aux foyers d'insurrection, terrain glissant s'il en est malgré l'expertise déjà acquise par les études militaires pour les opérations de pacification en montagne. Sans doute n'y a-t-il pas de meilleure méthode que de prendre du recul dans le temps pour envisager les dispositifs policiers préexistants. On peut alors étudier de manière dynamique la couverture policière et la constitution de zones de rébellion endémique, puis suivre cette dialectique au plus près de l'évolution des rapports de force et des techniques de (contre-)guérilla, telle qu'on l'observe pour les maquis français, à travers une chronologie fine et critique des capacités et des modalités d'action des maquisards (Chevet), ou pour l'Ouarsenis, ce massif d'Algérie exemplaire des continuités des faux-semblants de l'ordre colonial par-delà le basculement insurrectionnel de 1954-1956 (MacMaster).

Une deuxième séquence permet d'apprécier dans la durée ces dispositifs révélés dans le feu de l'action. L'étude des institutions policières fait en effet apparaître les rythmes et les formes par lesquels elles ont eu à développer la professionnalisation, la spécialisation et l'équipement de leurs personnels pour mieux répondre à la mutation des missions attendues dans des environnements en mouvement. Est ainsi envisagée la contradiction au cœur du travail des forces de l'ordre: mandatées pour des missions généralistes, elles sont conduites sur le terrain à des actions très ciblées (répression de la contrebande et des déprédations forestières, contrôle des étrangers), qui se ressentent sur leur identité et leur efficacité. C'est se donner les moyens d'observer le basculement essentiel de la sûreté à la sécurité, qui caractérise la gendarmerie en montagne (Lignereux), tandis que les Alpains effectuent

quant à eux un chemin inverse, s'effaçant du champ des sauvetages sans pour autant renoncer tout à fait à cette mission valorisante et à ce facteur irremplaçable d'ancrage local (Mézin). L'idée d'un passage de relais est cependant bien impropre tant la prise en charge publique des secours en montagne a fini par mobiliser diverses unités spécialisées, engagées dans une logique concurrentielle, génératrice de heurts momentanés mais aussi constitutive de systèmes policiers dont les plans départementaux de secours offrent l'une des trames (Perrin-Malterre). De fait, le processus de spécialisation et de technicisation enclenché dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle ne conduit nullement à une simplification : en matière de police des migrants, l'ancienne chaîne de contrôle associant gardes forestiers, douaniers, gendarmes et militaires s'est certes effacée, mais pour laisser la place à un autre complexe policier, celui de l'archipel des professionnels de la sécurité (Hanus).

Enfin, ce mouvement de superposition des acteurs aide à se déprendre d'un scénario cousu de fil blanc, celui de l'effacement du *policing* traditionnel sous l'effet de la mise en place de polices spécialisées. De fait, ce serait biaiser la perspective que de s'en tenir au seul essor des forces d'État. De même, aborder en complément ou en parallèle les acteurs informels de l'ordre serait bien insuffisant : comprendre la co-production de l'ordre en montagne exige que l'on en examine conjointement toutes les parties prenantes. Mieux, les étudier au plus près permet d'en saisir toute l'épaisseur humaine et, dès lors, de relativiser l'assignation à un rôle (officiel ou informel) que sanctionnerait ou non l'uniforme : observés à l'échelle du canton de Villard-de-Lans, les gardes forestiers au milieu du xix<sup>e</sup> siècle sont porteurs d'identités plurielles et qui se réajustent en fonction des situations malgré des tendances institutionnelles lourdes (Della-Vedova). L'Algérie coloniale en porte certaines jusqu'à leur comble, laissant aux prises des gardes bardés de certitudes, poussés au zèle répressif par leur institution, totalement étrangers à leurs circonscriptions forestières, et des populations qui n'ont d'autre choix que de chercher à tirer le meilleur parti des forêts, comme dans le Bélezma, quoi qu'il leur en coûte au regard du Code forestier (Plarier). C'est fort des apports de l'histoire sociale que l'on peut donc revenir sur les images accolées à la montagne, moins d'ailleurs pour les déconstruire que pour restituer la complexité des forces à l'œuvre. On s'expliquerait mal, sinon par quelques circonstances romanesques et d'ailleurs exploitées par Ramuz, comment un faux-monnayeur tel que Farinet a acquis toute sa notoriété sans le jeu croisé et souvent conflictuel des parentés et des réseaux qu'emboîtent les forces politiques à l'œuvre (Guzzi-Heeb). Voilà qui invite à relire autrement tout

un pan de littérature qui, mieux qu'un décor éminemment dramatique par son alternance de sommets et de ravins, a fait de la montagne le lieu où, par la tension entre ordre et désordre, se dévoilent les passions humaines et les fondements d'une société, à l'instar de l'œuvre de Giono (Morzewski), et que l'on retrouverait peut-être, sous d'autres formes, chez d'autres auteurs : il suffit de songer à Buzzati et à son *Bàrnabo des Montagnes*, roman d'un garde forestier plongé dans le double univers des collègues et de la montagne.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- AGRESTI, B. (2006). *In extremis. L'épopée du secours en montagne dans le massif du Mont-Blanc* (réédition de 2012). Chamonix: Éditions Guérin.
- AGRESTI, B. (2009). L'envol de la gendarmerie dans les secours en montagne. *Revue de la Gendarmerie nationale*, 230, 114-123.
- BERLIÈRE, J.-M. (1996). *Le monde des polices en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Bruxelles: Complexe.
- BITTNER, E. (1990). *Aspects of police work*. Boston: Northeastern University Press.
- BITTNER, E. (1990-1991). De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police. *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 3, 224-235.
- BORRIELLO, O. (2011). *Le peloton spécialisé de haute montagne de Chamonix dans les années 1960*. Mémoire de master 2, non publié, université Panthéon-Assas Paris II.
- BOZONNET, J.-P. (1989). Le lieu de tous les extrêmes: anomie, solidarité, identité territoriale. La montagne secrète-t-elle une société spécifique? *Revue de géographie alpine*, 77, 147-160.
- CARTAYRADE, C. (2000). Assister et secourir au XIX<sup>e</sup> siècle: l'exemple des gendarmes du Puy-de-Dôme. *Revue de la Gendarmerie nationale, hors-série Histoire*, 49-53.
- CHARDON, G. (2001). *Histoire du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Briançon et de ses secours en montagne au cours des trente dernières années. Essai d'approche historique et géographique du secours en montagne sur le Briançonnais*. Mémoire de maîtrise, non publié, université de Perpignan.